

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 04 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le quatre du mois de septembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

Sont présents : Mesdames Brigitte PRÊTRE, Laurence BASSI, Messieurs Joël VIONNET, Philippe CHAPUIS, Nicolas PAILLARD, David GUZZON, Eric MAILLET, Emmanuel FRANCHINI, Julien LAURENT, Jean-Sébastien GRESARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe CHAPUIS.

Madame le Maire demande un ajout à l'ordre du jour concernant une Convention avec Orange. Cet ajout est accepté à l'unanimité des présents par le conseil municipal.

1/ Approbation du Compte Rendu du 03 Juillet 2017

Le Procès-verbal du 03 Juillet 2017 est approuvé à l'unanimité des présents par le conseil municipal.

2/ Eau (périmètre et protection source)

- Premier périmètre de protection autour du point de captage de la source :

Suite à la visite de l'ARS et de l'agence de l'eau dans le cadre de la préparation à la protection de la source, il nous a été demandé d'effectuer un premier périmètre de protection. La société SARL CHABOD a fourni un devis de 1800€ HT pour la pose d'une clôture avec portillon. Le conseil valide à l'unanimité le devis.

- Appel d'offres pour un maître d'œuvre hydrogéologue pour engager la protection de la source :

Suite à l'appel d'offres pour choisir un maître d'œuvre hydrogéologue ; l'ouverture des plis c'est effectué ce lundi 4 septembre en Mairie.

Trois entreprises avaient répondu : « Rémi CAILLE, Sciences Environnement et Cabinet REILE ».

Après étude des dossiers, il a été décidé de retenir le cabinet le moins disant tout en respectant le cahier des charges.

La société Rémi CAILLE a donc été retenue pour sa proposition d'un montant de 5 400.00 € HT.

Le conseil valide à l'unanimité des présents ce choix.

3/ Futur lotissement communal

Madame le Maire nous informe qu'elle a reçu l'avis des domaines sur les valeurs vénales, suite à ce document un courrier a été envoyé à Mr. Marcel BLONDEAU ainsi qu'à chaque membre de la Famille PAILLARD (en indivise sur cette parcelle) pour leur proposer d'acheter leur terrain dans l'objectif de créer un lotissement. A ce jour deux membres de la famille PAILLARD n'ont pas répondu.

Madame le Maire demande au Conseil leur accord pour ouvrir un budget lotissement. Le conseil valide à l'unanimité des présents, l'ouverture du budget lotissement.

Après discussion, le lotissement portera le nom « lotissement la Fabrique » (en rapport avec l'ancienne usine juxtaposant le terrain).

4/ Esplanade du Fort

- Parking

A ce jour l'ensemble des travaux ont été effectués. Il ne manque plus que la table d'orientation. Mme le Maire informe qu'il y a beaucoup de retour positif de la part des administrés.

Une inauguration sera prévue pour marquer la fin de travaux. Une date reste à définir, une commission de travail se réunira pour préparer cet évènement.

- Ruines du Fort

La Commune a reçu un courrier de l'Entreprise PETITE pour faire part qu'elle était intéressée par la reprise des ruines du Fort pour les réhabiliter. A ce jour les ruines s'affaissent de plus en plus (en particulier au niveau des fenêtres).

L'objectif de la Fromagerie PETITE est de réaliser des travaux dans la continuité de ce qui a été fait au bâtiment du Fort. Après un tour de table, il en ressort aucun avis négatif à cette proposition. Il est alors décidé de rencontrer les responsables des Etablissements PETITE pour connaître leur projet plus en détail.

- Location du Fort

Un accord verbal a été donné par Mr. Lionel PETITE pour la rédaction d'un bail emphytéotique pour la location du Fort (la taxe foncière étant à la charge du locataire).

5/ Périscolaire de Métabief

- Règlement des heures du périscolaire

Il y a eu en 2015, 3530 heures pour un coût de 5 243.00 €. Par contre avec moins d'heures en 2016 (3347 heures) le coût s'élève à 6 182.00 €. Mme le Maire a demandé à Mr. le Maire de Métabief des explications ainsi que les factures détaillées avec les coûts.

- RPI

Mme le Maire informe le Conseil que pour les Communes de St Antoine et des Hôpitaux Vieux, il faudrait investir 310 000.00 € pour l'accessibilité. La Commune de Métabief a fait part qu'elle participerait aux investissements à condition que les 5 Communes du RPI aident à l'investissement du nouveau bâtiment qu'elle construit à Métabief pour accueillir le périscolaire. Il convient de rappeler qu'il y a une convention de signer qui stipule que les investissements dans les écoles sont partagés entre les 5 communes du RPI.

La question se pose au sein du Conseil de savoir si c'est le rôle d'une Commune de financer un périscolaire ? La question reste ouverte et il convient de réfléchir sur le sujet.

- Rythme scolaire

Il n'y a pas de changement de rythme scolaire au niveau du RPI du Mont d'Or. La principale raison se trouve dans l'impossibilité de changer les horaires des transports scolaires.

- Classes maternelles

Ce jour un comptage a été réalisé par l'inspectrice, il y a 151 élèves, il en fallait 150 pour garder la 6^{ème} classe. Nous espérons que les responsables de l'Education Nationale tiendront leur promesse. Nous aurons la réponse Mardi 05 Septembre 2017.

6/ CDG 25 - Remplacement

Madame le Maire informe le Conseil qu'Aurélié (secrétaire de mairie) attend un heureux évènement pour le mois de décembre. Son arrêt est prévu le 20 octobre et la reprise le 12 février 2018.

Nous avons demandé au CDG 25 de faire le nécessaire, cependant Madame le Maire souhaite l'accord du Conseil afin d'avoir deux semaines supplémentaires pour que la passation des dossiers se fassent correctement. Le Conseil valide à l'unanimité des présents cette proposition.

7/ Terrain de Jeux

Madame le Maire nous fait lecture des devis de l'Entreprise BOUCARD pour la réalisation d'une piste VTT et fixation d'une table de ping pong, au vu des montants une commission de travail va se réunir, pour que ce projet puisse se réaliser au début printemps 2018.

8/ Dématérialisation avec sous-préfecture

Le Maire informe que la dématérialisation des procédures est un axe majeur de la modernisation de l'administration à l'échelle du territoire national.

Le programme ACTES (Aide au Contrôle et à la Transmission Electronique Sécurisée), conçu par le Ministère de l'Intérieur, offre la possibilité aux collectivités de transmettre certains actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique.

Renseignement pris auprès de Dématis, Berger Levrault, Ad@t 25 et différentes Mairies, il s'avère que les adhérents à Ad@t 25 dont nous faisons partie, peuvent bénéficier du certificat électronique nécessaire à la télétransmission en partenariat avec Berger Levrault.

Ce contrat s'élève à 205.00 € HT pour une durée de trois ans, ce qui permettra de recourir à la télétransmission des actes administratifs (délibérations et budgets) soumis au contrôle de légalité.

Le Conseil Municipal à l'unanimité 10 voix pour, accepte de signer le contrat avec Berger Levrault et autorise Madame le Maire à signer la convention de télétransmission avec le Préfet ainsi que tous les documents s'y rapportant.

9/ Fromagerie de Saint Antoine

Madame le Maire souhaite couper court à toute rumeur concernant la Fromagerie de Saint-Antoine. D'abord ce n'est pas de la compétence de la Commune de gérer les « affaires » de la Société de Fromagerie St Antoine les Hôpitaux.

A la demande d'un agriculteur de St Antoine, une réunion a été organisée le Lundi 05 juin en Mairie sous la présence de Mme le Maire. Etaient conviés l'ensemble des agriculteurs de St Antoine et un, de l'ancienne coopérative des Hôpitaux.

Mme le Maire était là que pour les écouter et lors de cette réunion de nombreux échanges ont eu lieu ainsi que des engagements pris.

Le Conseil d'Administration du Mercredi 19 juillet, n'a pas donné satisfaction aux 4 agriculteurs.

Suite aux résultats du CA, Mr. Christian Grésard interpelle Mme le Maire en lui disant qu'elle ne peut laisser faire le nouveau bâtiment aux Hôpitaux Vieux et qu'elle doit modifier la carte communale pour que la nouvelle Fromagerie se fasse à St Antoine.

Mme le Maire informe Mr. Christian Grésard que s'il faut modifier la carte communale de St Antoine pour installer éventuellement le nouveau bâtiment, il faudra un courrier du CA de la fromagerie fusionnée, tout en sachant les conséquences d'une modification de la carte communale.

A savoir que la Fromagerie fusionnée promet de garder un magasin de vente à St Antoine.

10/ Convention Orange

Madame le Maire nous informe que nous devons signer une nouvelle convention avec Orange, pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communication électronique d'Orange.

Le Conseil Municipal valide cette demande, à l'unanimité des présents soit 10 voix pour.

11/ Questions Diverses

- Mr le Maire des Hôpitaux Neufs informe la Commune de Saint Antoine qu'il y aura le 17 septembre une traversée du village par des voitures anciennes.
- La Mairie a reçu les remerciements de la Famille Grosjean suite au décès du beau-père d'Aurélie.
- Une date devra être trouvée pour réaliser la photo du village avec tous ses habitants.
- Mme le Maire informe que la Commune de St Antoine a été mise au Tribunal Administratif suite à un refus de permis de construire.
- La vente de bois de chauffage entre habitants aura lieu le mercredi 4 octobre à la salle des fêtes de St Antoine.
- Dans le cadre de l'aménagement de la rue du Rochat, la Mairie a reçu de nombreuses idées de la part des administrés de cette rue pour l'aménagement futur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.